



ASSEMBLEE CONSTITUANTE  
DU CANTON DE VAUD

---

## Commission thématique n°6 Communes et organisation territoriale

---

Annexe au procès-verbal 5/6 du vendredi 7 janvier 2000

### Compléments à l'exposé de Mme Christelle Melly amenés par la discussion

#### *Etat des travaux, faisabilité politique et réaction de la population*

Le projet émane de la région et non des communes. Il implique donc une certaine « neutralité politique ». Plusieurs scénarios ont été étudiés et le projet est considéré comme un modèle pour le reste du canton. Il y a un effort considérable d'information à faire à l'égard de la population, tout n'étant pas toujours compris. Cet effort comprend le projet de mettre sur pied des groupes, dans chaque village, pour faciliter la communication.

Sur le plan politique, on rencontre une volonté commune de faire aboutir le projet en une législature. Il y a donc une adhésion politique large, puisque même la commune riche de La Côte-aux-Fées est intéressée. Nous sommes conscients que nous pourrions démarrer en englobant sept ou huit communes dans l'opération.

#### *Disparition des syndicats intercommunaux*

Cette disparition se réalisera au moment de la mise en œuvre du projet. Mais l'exemple de Bagnes montre qu'il faut conserver une personne par village comme courroie de transmission des besoins de la base. Pour le Val-de-Travers, il est prévu de conserver un comité de village, dont les compétences sont à définir et qui serait doté d'un budget pour les écoles notamment.

#### *Représentation*

##### *- de la région*

Les commissions parlementaires comprennent évidemment les députés de la région, qui participent aussi à nos structures. Le Conseil d'Etat me désigne dans les commissions extraparlimentaires (une dizaine) pour représenter la région. En général, je suis considérée comme l'interlocutrice privilégiée, en raison de ma fonction de secrétaire générale.

##### *- des communes dans les syndicats intercommunaux*

Il suffit d'être citoyen de sa commune, et pas forcément membre de l'exécutif, pour la représenter.

#### *Gestion du patrimoine*

La gestion du patrimoine connaît une mise en commun, utile pour des raisons financières (rénovation d'un seul bâtiment par an par exemple). Cette mise en commun permet une planification de la gestion des emprunts.

---

13.01.00 / J.Cachin